

## GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE

### PRICES:

Prices set forth in any order or acceptance are only estimated being based upon the Seller's present costs. Goods will be invoiced at prices prevailing at time of shipment and Buyer agrees to pay the Seller's prices prevailing at that time.

### TERMS:

Net thirty (30) days from date of invoice. Interest will be charged on unpaid balance after 30 days from date of invoice. Buyer's hold back of payments for any reason is not permitted. If at any time the Buyer's credit or credit rating in the Seller's opinion becomes impaired, the Seller may at his sole option request payments before shipment or C.O.D. Unusual and special orders will require a deposit. Buyer's resale of the Seller's goods is not permitted unless agreed by the Seller.

### PERFORMANCE:

An over or under run of ten percent (10%) in the quantities specified in any order shall be considered fulfillment of such order and within these limits the Buyer shall accept and pay for amount actually shipped. The Seller is not responsible for any fault, defect or misprint due to the incorrect information, drawings, wordings or records, supplied to us by the Buyer, including registered trade mark etc. The Seller is not responsible if any government agency or authority does not approve the colour, or any information printed on the articles after the Seller's acceptance of the Buyer's purchase order.

### PRINTING&COLOUR:

The Seller shall attempt to obtain a colour and printing of the finished product as closely as possible in accordance with the samples and facsimile, provided to the Buyer subject to any difference in changes occasioned by differences in materials and printing and stamping processes, and shall not be responsible for any differences.

### DELIVERIES:

Detailed shipping instructions shall be part of Buyer's purchase order. The Seller will make shipment as nearly as feasible in accordance with such shipping instructions and our scheduling facilities of manufacture permit. The Seller's responsibility shall cease upon delivery of the goods covered by any order to the transportation company (carrier). If by reason of fire, earthquake, flood, explosion, accident, strike, power failure, equipment breakdown, difference with or inability to secure workmen, lack of material, lack of facilities, act of God, or any public enemy, voluntary or involuntary compliance with any valid or invalid order, regulation, request or recommendation of any government agency or authority, lack of transportation facilities or other cause beyond the control of the Seller, whether or not of the kind hereinbefore specified, Seller shall be delayed or prevented, in whole or in part, in making delivery, such delay or prevention shall be excused during the continuance of and to the extent of such cause. Delivery shall be made and taken as soon as reasonably possible after the removal or expiration of such cause, and the order term shall be extended for the period of the duration of such cause.

### ALLOWANCES:

Allowances shall be made by the Seller for all shortages, and for defective articles in excess of 2% if claim therefore is made within fifteen (15) days from the date of delivery by the Buyer in writing, and the Seller is given an opportunity to conduct an adequate investigation either by inspection at the Buyer's place of business or by having the articles returned to the Seller's factory. The Seller shall not be liable for more than the price of such merchandise short; or the excess over 2% of defective articles Seller shall not be liable for any breach of a contract of sale or of any duty or obligation arising out of relating thereto, or negligence in any amount in excess of the prices of the articles with respect to which breach occurs and shall not be liable in any event for loss of contents or for special or consequential damages, and the Buyer agrees to indemnify the Seller for any damages.

### CONTRACT:

The Buyer in entering into any contract to purchase does not rely on and the Seller shall not be bound in fact or in law by any representations or warranties of any servant or agent of Seller not set forth in the Seller's written acceptance of order.2

**PANO CAP CANADA LIMITED**

## GÉNÉRALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE

### PRIX:

Les prix cités dans les commandes ou les acceptations de commande ne sont que des estimations car ils sont basés sur les coûts actuels encourus par le Vendeur. Les articles sont facturés selon les prix en vigueur à la date de l'expédition et l'Acheteur accepte de payer le prix que pratique le Vendeur à ce moment-là.

### MODALITÉS:

Règlemente du montant net dans les trente (30) jours consécutifs à la facture. Tout solde impayé au-delà de 30 jours à partir de la date de facturation est passible d'intérêts. En aucun cas, l'Acheteur n'est autorisé à s'abstenir de régler. Si, à quelque moment que ce soit, le Vendeur juge que la solvabilité de l'Acheteur est en baisse, il est en droit d'exiger que tout envoi de marchandises soit payé à l'avance ou se fasse contre remboursement. Pour les commandes spéciales et peu courantes, un dépôt est requis. L'Acheteur n'aura pas le droit de revendre les biens du Vendeur, à moins que ce dernier ne l'y autorise.

### EXÉCUTION:

On considère que la commande a été exécutée si les quantités expédiées resont dans la limite de dix pourcent (10%) en plus ou en moins des quantités commandées; dans ce cas, l'Acheteur acceptera de régler la quantité expédiée. La Vendeur n'est pas responsable des fautes, défauts ou erreurs d'impression dûs à des informations, des schémas, des termes ou des inscriptions inexacts que lui a fournis l'Acheteur, y compris les marques de commerce déposées, etc. Le Vendeur dégage toute responsabilité au cas où une institution ou une autorité gouvernementale déciderait de ne pas approuver la couleur ou toute autre information imprimée sur les articles une fois que le Vendeur a accepté la commande de l'Acheteur.

### IMPRESSION ET COULEUR:

Le Vendeur essayera d'obtenir pour le produit fini une couleur et une impression qui soient aussi proches que possible de celles des échantillons ou facsimilés qu'il a fournis à l'Acheteur, sous réserve des différences et changements occasionnées par la diversité des matières et des processus d'impression et d'estampage. Le Vendeur ne sera pas tenu responsable des différences.

### LIVRAISON:

La commande de l'Acheteur doit comporter des instructions précises pour l'expédition des marchandises. Le Vendeur expédiera les marchandises en respectant au mieux les instructions, dans la mesure où les délais d'exécution sont suffisants. La responsabilité du Vendeur cesse dès que la marchandise commandée est livré à l'entreprise de transport (transitaire). Si le Vendeur se trouve dans l'impossibilité de livrer la totalité ou une partie de la commande ou s'il est retardé dans la livraison, la non-livraison ou le retard de livraison ne lui est pas imputé tant que dure la cause déterminante qui peut être: incendie, tremblement de terre, inondation, explosion, accident grève, panne d'électricité, panne de machines, désaccord avec les ouvriers, impossibilité de trouver de la main-d'œuvre, pénurie de matériel, manque de locaux, cas de force majeure, ennemi public, obéissance volontaire ou involontaire à un ordre valide ou invalide, un règlement, une exigence ou une recommandation provenant d'une institution ou d'une autorité gouvernementale, pénurie de moyens de transport ou toute autre cause qui échappe au contrôle du Vendeur, qu'elle corresponde ou non aux catégories précitées. La livraison se fera et sera acceptée aussi rapidement que possible dès que l'empêchement cessera et le délai d'exécution sera prolongé d'une période égale à la durée de l'empêchement.

### INDEMNITÉS:

Le Vendeur s'engage à indemniser l'Acheteur pour toute marchandise qui n'aurait pas été livrée et pour les articles défectueux qui dépassent la marge de 2%, si l'Acheteur avise le Vendeur par écrit dans un délai de quinze (15) jours à partir de la date de livraison et si le Vendeur a la possibilité de procéder à une inspection suffisante soit en se rendant directement dans l'établissement de l'Acheteur, soit en examinant les articles renvoyés à l'usine du Vendeur. La responsabilité du Vendeur ne pourra pas dépasser le prix de la marchandise qui manque ou des articles défectueux au-delà de la limite de 2%. Le Vendeur ne saurait être tenu responsable d'une rupture de contrat de vente, ni des devoirs et obligations qui en découlent ou s'y rapportent, ni des négligences, au-delà du prix des articles concernés par la rupture de contrat et ne saurait être tenu responsable de la perte du contenu ni des dommages spéciaux ou indirects et l'Acheteur accepte de dédommager le Vendeur pour tout dommage éventuel.

### CONTRAT:

En concluant le contrat d'achat, l'Acheteur ne se fierà à aucune représentation ou garantie provenant d'un employé, ou d'un agent du Vendeur; tant que cette représentation ou garantie n'est pas explicitée par écrit dans l'acceptation de la commande par le Vendeur et ce dernier ne sera pas lié légalement ni en fait par la dite représentation ou garantie.

**PANO CAP CANADA LIMITED**